



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
des personnels du Département  
du HAUT-RHIN



Colmar, le 12 juillet 2016

Monsieur le Président  
Département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Objet : Absences de suites réservées à l'avis du CHSCT du 23 février, de réponse apportée à la pétition des agents et de publications des avis rendus par le CHSCT.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 25 avril 2016 faisant suite au CHSCT exceptionnel du 23 février dernier provoqué par les représentants de notre organisation syndicale, nous vous faisons remarquer qu'aucune communication écrite ne leur avait été adressée quant aux suites réservées à l'avis ainsi rendu sur l'arrêt de l'expérimentation de la conduite à 1 pour les circuits de déneigement de montagne. Nos représentants nous ont alerté sur le fait qu'ils n'ont, à ce jour, toujours rien reçu de votre part. Le délai de deux mois dont vous disposiez à cet effet, conformément aux textes en vigueur, est largement dépassé.

Nous vous indiquons également que près d'une centaine d'agents des agences territoriales routières vous avait adressé une pétition pour le maintien des accompagnateurs sur les circuits de viabilité hivernale (VH) et pour le respect des dispositions du Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH). Ceux-ci nous ont fait remarquer, à juste titre, que 5 mois se sont écoulés sans qu'ils n'aient obtenu la moindre réponse.

Enfin, nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite de porter à la connaissance du personnel, sous un délai d'un mois, les avis rendus par les deux collèges du CHSCT conformément aux dispositions de l'article 62 du décret 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Comme nous vous l'indiquons en conclusion de notre précédent courrier, nous comptons vivement sur une attention particulière de votre part quant aux demandes des agents des centres routiers, de nos représentants et de notre organisation syndicale.

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53**  
**@ : [contact@fodpt68.fr](mailto:contact@fodpt68.fr)**

Nous sommes au regret de constater que des dysfonctionnements s'installent et perdurent. Nous vous invitons à y remédier sans attendre.

A cet effet, nous vous renouvelons nos demandes visant d'une part à communiquer aux personnels les avis rendus par le CHSCT depuis le début de l'année 2015 et d'autre part à adresser aux membres du CHSCT les suites réservées aux avis qu'ils ont émis et plus particulièrement celui rendu à l'occasion de la séance du 23 février dernier.

Dans le cadre d'un dialogue social actuellement grippé, il nous paraît nécessaire que vous repreniez vous-même en main ce champ de compétence.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière  
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53  
@ : [contact@fodpt68.fr](mailto:contact@fodpt68.fr)**